

Paroles d'acteurs



**M. TREHET LOUIS
ET JEAN-FRANÇOIS
GAEC TREHET
À CESSÉ**
Exploitants ovins
sur 72 ha en fermage



« L'exploitation se situe
au cœur d'une vaste prairie
humide de près de 10 hectares.

Initialement, nous élevions des bovins mais au fil du temps nous nous sommes tournés vers des brebis. En fonction des années, nos prairies sont soit pâturées, soit fauchées ou parfois les deux. Pour limiter le développement des chardons et des joncs, nous effectuons un broyage annuel et n'utilisons jamais de produits chimiques qui risqueraient d'intoxiquer les bêtes. Pour la faucher, nous attendons fin juillet/début août, une fois que le sol est plus portant, et vérifions systématiquement l'absence de nid de courlis ou de lièvre. Auquel cas nous laissons une zone de refuge.

Pour l'abreuvement des animaux, nous avons une mare qui est aussi très apprécié des amphibiens, et des oiseaux d'eau. »



Pour aller plus loin



- **Fédération Régionale des Cuma de l'Ouest**,
↳ Zones tampons : les bonnes pratiques d'entretien mécanique et impacts sur la biodiversité
- **CLE du SAGE Loire en Rhône-Alpes**,
↳ Charte de bonnes pratiques agricoles en zones humides, 2018
- **CEN Rhône-Alpes**, ↳ Les cahiers techniques : les prairies humides de fauche, 2017
- **CEN Isère**, ↳ Le foin des marais : un produit à valoriser, 2017

Contacts



- + **Communauté de communes St-Pourçain
Sioule Limagne (service environnement) :**
04 70 47 67 20 – accueil@ccpsl.fr
- + **SMAD des Combrailles :** 04 73 85 82 05
smadc@combrailles.com
- + **Chambre d'Agriculture de l'Allier :**
04 70 48 42 42 – cda@allier.chambagri.fr
- + **Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme :**
04 73 44 45 46
contact@puy-de-dome.chambagri.fr

Fiche rédigée en partenariat avec les DDT 63 et 03, l'OFB, l'ONF, le CRPF, les Chambres d'Agriculture 63 et 03, le CBNMC, les CEN Auvergne et Allier, les Fédérations de pêche 63 et 03, les Fédérations des chasseurs 63 et 03, le PNR des Volcans d'Auvergne, le SMAD des Combrailles et la Communauté de communes St-Pourçain Sioule Limagne.

Structure porteuse



2, quai du Fort Alleaume - CS 55708
45057 - ORLEANS CEDEX
www.eptb-loire.fr

Partenaire financier

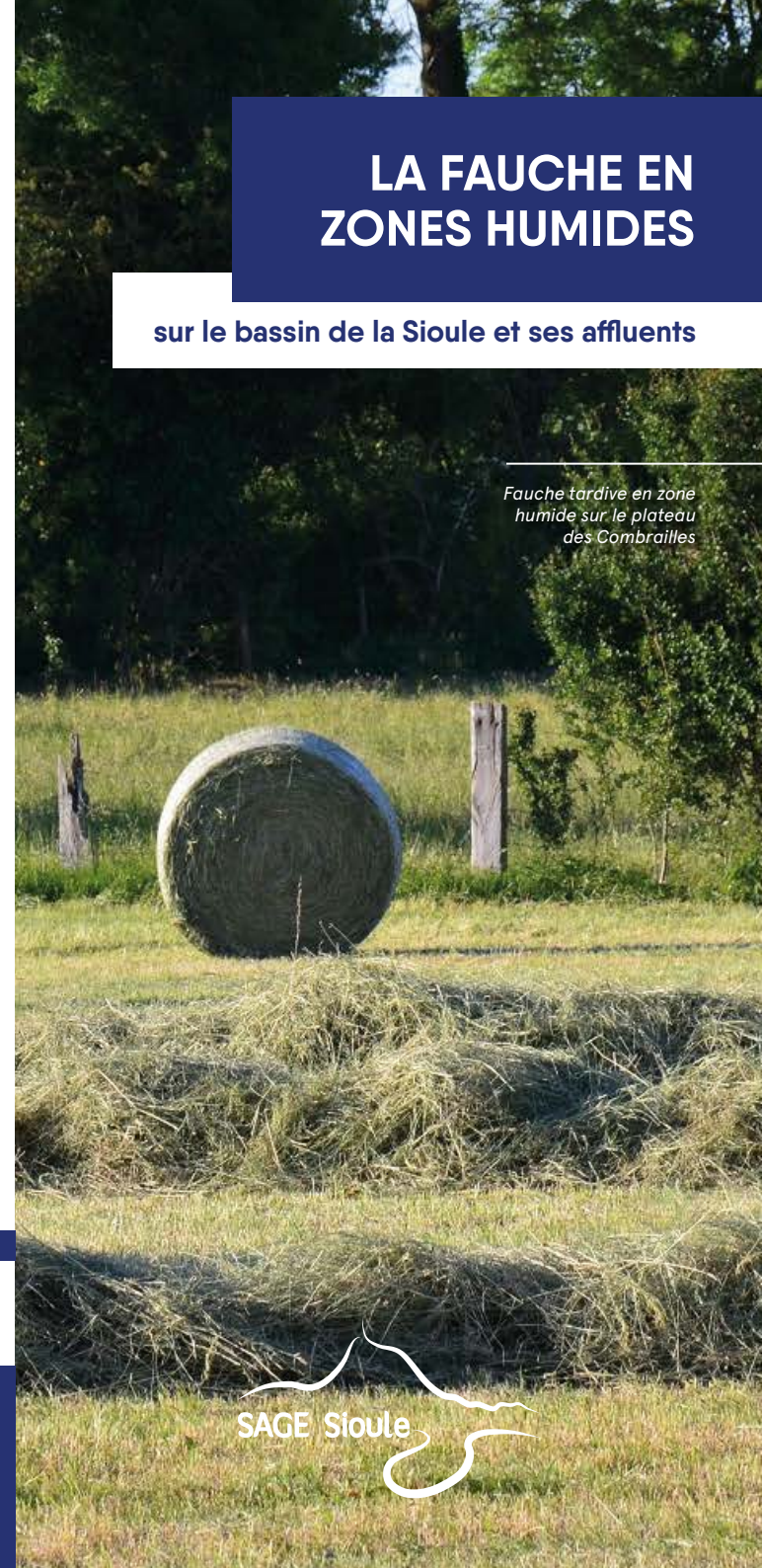


www.sage-sioule.fr

Animatrice · Céline BOISSON · celine.boisson@eptb-loire.fr
Maison des services · 21 allée du chemin de fer · 03450 EBREUIL
07 50 67 41 75 · 04 15 91 00 00

LA FAUCHE EN ZONES HUMIDES

sur le bassin de la Sioule et ses affluents



Fauche tardive en zone
humide sur le plateau
des Combrailles

Conception graphique : www.goodby.fr - Crédits photos : @EFLoire - LPO - Edition 2021

SAGE Sioule

La fauche, une pratique à privilégier

•••

La fauche, seule ou en complément du pâturage, est le moyen le plus efficace pour **maintenir une zone humide ouverte** mais aussi pour contrôler le développement de certaines espèces et notamment les refus de pâturage (jonc diffus, ronce, ligneux). Sa biomasse est **valorisable en fourrage ou en litière**.

Les prairies humides fauchées accueillent une importante faune et flore dont un **bon nombre d'espèces sont aujourd'hui en danger**.

La structure de la végétation, et notamment sa densité, offre un abri où les oiseaux peuvent nicher et se déplacer en sécurité jusqu'en été. C'est aussi un terrain de chasse privilégié pour certaines espèces de chauve-souris et libellules, et des lieux de reproduction pour des espèces rares de papillons et d'amphibiens.



Courlis cendré
et ponte



Azuré des
mouillères



Vers une gestion agroécologique

•••

Une **fauche tardive estivale** (à partir de juillet) est plus adaptée au sol et souvent capitale pour permettre aux espèces végétales d'accomplir leur cycle de vie, attendre la fin de la nidification des oiseaux et maintenir les populations d'insectes pollinisateurs. À défaut, des **zones de refuges non fauchées** peuvent être mise en place soit à l'échelle parcellaire soit à l'échelle de l'exploitation.

La **méthode alternative de fenaison depuis le centre**, l'utilisation d'une barre d'effarouchement et une vitesse réduite à 10 km/h permet de limiter la mortalité faunistique en laissant le temps aux espèces de s'échapper.

Régler la **hauteur de coupe à 10 cm** permettra, outre de limiter l'usure et l'entretien du matériel, lutter efficacement contre l'érosion du sol, limiter l'installation des adventices et préserver la biodiversité telle que les auxiliaires des cultures.

L'exportation de la biomasse, même si elle multiplie les passages, est un réel atout. Laisser sur place les produits de fauche viendrait enrichir la prairie en éléments nutritifs et favoriserait la prolifération des plantes nitrophiles et des adventices au détriment des espèces remarquables. En cas de difficulté à faire sécher l'herbe, l'enrubannage peut être une solution pratique de valorisation.

Concernant la fertilisation, la présence d'eau dans le sol induit un risque fort de lessivage qui impacte la qualité de l'eau et la biodiversité de la zone humide. Il est conseillé de **ne pas fertiliser, ni chauler** les zones humides.

Le retournement de prairie pour mise en culture, même temporairement, est à proscrire.

Faucher sans s'enliser !

•••

Le tracteur agricole conventionnel est le mode de traction le plus polyvalent, mais il présente l'inconvénient d'être lourd et encombrant, avec une pression au sol élevée. Cette pression au sol peut être diminuée si le tracteur est équipé de **pneus à basse pression**, ou roues jumelées.



Pour les plus petites surfaces, l'utilisation d'un **microtracteur**, d'un **motoculteur** ou même d'un **quad** peut s'avérer intéressante grâce à un choix important d'outils à atteler.

En zone très humide, un matériel spécifique comme des **automoteurs équipés de chenilles** seront les plus adaptés à évoluer sur les sols à faible portance. Un achat mutualisé au sein d'une CUMA permet de rentabiliser ce type de matériel et d'en limiter les coûts à l'échelle d'une exploitation.

